

COMPTE RENDU D'AUDIENCE SNEP-FSU - IA IPR EPS et Directeur des Ressources Humaines

Lors de cette audience du 16 mars 2016, étaient présents pour le rectorat Monsieur Colson DRH, Madame Genève, pour les IA-IPR EPS, Mesdames Jomin-Moronval et Losfeld, Monsieur Preuvot.

Pour le SNEP-FSU Marc Boulogne, Emilie Jankowiak, Laurence Pinchon, Vincent Bouché, Lionel Delbart et Edmond Labussière.

Nous débutons l'audience en abordant **les évaluations certificative en EPS en lycée général et voie professionnelle.**

Nous déplorons la connaissance tardive de la date de remontée des notes et le fait que dans EPSNET la bascule élève n'est toujours pas faite.

Les IA IPR-EPS verrons avec la DEC pour le problème de calendrier, mais il n'est pas possible d'arrêter une date de remontée des notes dès septembre car la date du début du baccalauréat n'est pas encore connu à ce moment-là, d'autre part pour la DEC (Division des Examens et Concours) toutes les opérations concernant l'EPS doivent être terminées avant le début du baccalauréat.

En ce qui concerne l'enseignement facultatif de l'EPS en CCF, il y a un problème car il n'est pas possible de renseigner les deux APSA dans EPSNET. Les IA IPR-EPS ont voulu avoir un regard plus précis sur l'enseignement facultatif c'est pour cela que l'année dernière avait été mis en place une étude, la synthèse est dans la lettre de rentrée.

En ce qui concerne la voie professionnelle nous évoquons le problème de l'évaluation de la certification intermédiaire pour les élèves qui arrivent de seconde générale directement en première professionnelle (de plus en plus nombreux), nous pensons qu'il serait plus judicieux de ne les évaluer que sur deux APSA de la classe de première pro. Les IA IPR-EPS partagent les difficultés que cela peut poser mais mettent en avant le respect de la réglementation nationale pour la certification. Enfin ils se félicitent de l'ouverture à la voie professionnelle de l'option facultative ponctuelle football et danse.

La Réforme Collège :

Le SNEP-FSU est intervenu sur la réforme collège pour rappeler son positionnement et dénoncer les conditions de mise en oeuvre de cette réforme.

Dans un premier temps, il s'agissait de dénoncer l'écriture des programmes. Pilotée par le Conseil Supérieur des Programmes puis réécrite par l'Inspection Générale, la parution des nouveaux programmes se trouve être en décalage:

- Dans le rapport au socle : d'un côté, ce dernier fait référence à la culture physique, sportive et artistique et aux APSA alors que cette notion disparaît des programmes EPS.
- Dans les finalités puisqu'il s'agit de former maintenant un citoyen lucide et autonome, jetant aux oubliettes la référence à la culture (le mot cultivé disparaissant).

Dans un second temps, l'écriture hâtive des programmes s'est faite sans bilan de ceux de 2008 mais l'inspection pointe la liberté comme principe élaborateur des apprentissages des élèves alors que le peu de guidage des programmes ne peut, en l'état, conduire à des apprentissages éclairés pour les élèves.

Les IA IPR-EPS nous ont également affirmé que le pilotage par les équipes pédagogiques seraient mis en avant. Sur quels repères ?

De même, le PAF en collège sera dans la droite lignée de celui de cette année avec un plan de formation sur trois ans revenant aux journées correspondant programmes pour mettre en oeuvre les principes d'une réforme pauvre en contenus et pauvre en terme de compétences spécifiques attendues.

Enfin, sur le DNB, la disparition de l'EPS est manifeste mais ne semble pas être inquiétante. La place de notre discipline nous paraît sérieusement questionnée et nous n'avons pas trouvé de réponse satisfaisante sur ce que devait être un élève physiquement éduqué en fin de troisième.

Sections Sportives :

Le SNEP-FSU acte la tenue d'un groupe de travail depuis 3 ans mais regrette qu'il n'y ait pas de véritable relevé de conclusions, nous proposons qu'il y ait plusieurs réunions à thème sur ce sujet (Postes SPEA – labels - analyse fonctionnement des sections – moyens alloués et partenariats...). L'IA IPR-EPS en charge du dossier n'étant pas présent, le SNEP-FSU aborde ce thème sur l'aspect réglementaire essentiel « ouvertures – fermetures ».

Monsieur Preuvot précise qu'il y a une forte pression pour l'ouverture de sections sportives.

Monsieur Colson rappelle l'attachement au principe de la transparence sur cette question.

Associations Sportives / UNSS :

Nous évoquons le problème du suivi médical des élèves de l'AS suite à la loi santé qui n'exige plus de certificat médical de noncontre-indication aux pratiques physiques compétitives.

Monsieur Colson nous dit que le suivi médical et le dépistage précoce des problèmes de santé pour les élève de l'académie est une priorité de monsieur le Recteur et qu'il est prévu un groupe de travail avec les médecins et les infirmières pour construire une réflexion et voir comment il est possible de faire évoluer les choses.

Formation des stagiaires EPS :

Nous abordons la situation des collègues stagiaires. Précisons à nouveau qu'ils sont en attente, avant tout, de contenus professionnalisants.

Nous dénonçons que certains modules de formation ne sont pas programmés (aucun cours en D.U. !), que d'autres ne prennent pas ou peu de sens pour ceux qui les suivent. L'inspection nous répond que ces informations remonteront à leur « interlocuteur privilégié » qu'est l'ESPE. Elle souhaite, par ailleurs, que les stagiaires « CAPEPS interne » accèdent aux journées de formation académique, adressés aux collègues titulaires habituellement.

Nous insistons aussi sur le fait que certains stagiaires n'ont pas en leur possession leur rapport de première visite réalisée, le plus souvent, par un/une chargé(e) de mission. Une consigne devrait être passée pour que chacun puisse en être destinataire rapidement.

Formation Diplômante :

Les heures dévolues au parcours de formation « préparation agrégation » sont utilisées dans leur totalité, l'idée de fixer une fin d'après-midi calendaire (jour précis) pour la formation en 2016-2017 a été évoquée. Aucune formation n'a été ouverte sur le CAPEPS Interne cette année. Au vu des candidats inscrits en 2016 sur les épreuves du CAPEPS Réservé (9 – 0 admis) et Interne (109 – 15 admissibles), le SNEP-FSU demande qu'une démarche plus ciblée et individuelle soit effectuée auprès des contractuels de l'académie EPS (lettre personnelle ou autre..), 37 sont employés actuellement.

Les IA IPR-EPS nous rappellent qu'une information est rédigée dans la lettre de rentrée.

Évaluation des enseignants et Plan d'Inspection :

Par l'étude des données du rectorat nous constatons avec satisfaction que l'écart de notation entre les hommes et les femmes disparaît mais il faudrait faire une étude sur l'âge de l'accès à la hors classe pour les hommes et les femmes car nous pensons que les femmes ont encore plus de difficultés que les hommes pour atteindre l'indice terminal avant le départ à la retraite. Par contre nous pointons le problème des TZR, qui ne sont pas forcément moins inspectés que les titulaires en postes mais qui cumulent des notes plus basses que la moyenne aussi bien administratives que pédagogiques. Les IA IPR-EPS nous accordent qu'il est plus difficile de les inspecter étant donné le changement régulier d'établissement des TZR.

Cas particuliers et difficultés d'enseigner en EPS :

Ce dossier a été traité de façon globale sur deux thèmes.

Nous évoquons les problèmes relationnels de plus en plus fréquent de nos collègues avec les chefs d'établissements qui engendrent un mal être et des arrêts de travail nombreux dans certains établissements.

Enfin nous terminons sur la problématique des fins de carrières des enseignants d'EPS qui sont de plus en plus difficiles avec le recul de l'âge du départ à la retraite et la suppression de la CPA.

Sur ces deux sujets les IA IPR-EPS se disent à l'écoute et ont conscience des difficultés rencontrées, ils nous demandent de faire passer un message aux collègues pour qu'ils les interpellent sur ces deux problématiques.

Le bureau académique du SNEP-FSU Lille